

CO VTT de BONNELLES – 06 MAI 2012

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM DE L'EQUIPE

Parcours 9,5 km Parcours 22 km Parcours 32 km

COMPOSITION DE L'EQUIPE

NOM Prénom	Date de naissance	Adresse mail	Téléphone

AUTORISATION PARENTALE – 06-MAI 2012

Je soussigné(e) M. Mme

Ayant l'autorité parentale, autorise mon (mes) enfants inscrit ci-dessus à participer au circuit d'orientation VTT organisé par la caisse des écoles de BONNELLES le dimanche 06 mai 2012.

Date Signature (obligatoire).....

CERTIFICAT DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU VTT. (Voir le point 7 du règlement)

Je soussigné Docteur en médecine, certifie que :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Ne présente aucune contre-indication à la pratique du VTT

Fait à le

Cachet et signature du médecin

MODALITES D'INSCRIPTION

POUR VALIDER L'INSCRIPTION DE L'EQUIPE, LE DOSSIER EST A RETOURNER

- A la Mairie de BONNELLES – Caisse des écoles CO-VTT– 22 rue de la Libération 78830 BONNELLES.
- Jusqu'au 03 mai 2012 et dans la limite des 40 premières équipes inscrites.
- Pour les parcours de 22km et de 32km, joindre la photocopie d'une licence sportive 2011/2012 ou un certificat médical de -1an.
- Accompagné du règlement de l'inscription (chèques libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC).
- Vous n'avez pas encore d'équipe ou celle-ci est incomplète, l'organisation peu vous mettre en relation avec d'autres personnes.

TARIFS

Adulte : 10€

Moins de 10ans : 5€

PRINCIPE DE L'EPREUVE

Pour participer, il faut composer une équipe selon les conditions suivante :

- Circuit 9,5 Km : trois à cinq personnes maximum dont au moins un adulte. Sur ce parcours, il est possible d'avoir un enfant dans un siège vélo ; par contre, la remorque est vivement déconseillée...
- Circuit 22 Km : trois personnes dont au moins un adulte
- Circuit 32 Km : trois personnes dont au moins un adulte

Le port du casque est obligatoire tout au long du parcours pour chaque concurrent sans exception.

Ce circuit d'Orientation à **VTT** n'est pas une course et n'est pas chronométré. Chaque équipe possède une carte seulement agrémentée des balises à retrouver, qui induit le parcours à réaliser.

REGLES DE SECURITE ET DE BONNE CONDUITE

Chacun est responsable de sa propre sécurité tout au long du parcours.

Durant l'épreuve, l'équipe devra rester au complet et porter son casque de VTT.

Emporter avec soi un téléphone portable

- **Respect du code de la route :**

Le code de la route est en vigueur durant tout le parcours, notamment lors de traversées de routes ou d'emprunts ponctuels de celles-ci. **Pensez à votre sécurité avant tout, car certains passages restent dangereux.**

- **Respect de la nature :**

Ne jetez pas vos détritux dans la nature !!! Elle est fragile et ne le mérite pas...

- **Respect des règles du jeu :**

Merci de laisser les balises en place lors de votre passage.

MODALITES PRATIQUES

HORAIRES :

8h30 Briefing, puis Départ du 32Km

9h00 Briefing, puis Départ du 22Km

9h45 Briefing, puis Départ du 9,5Km

RAVITAILLEMENT :

- Sur les 3 parcours chacun est autonome pour son propre ravitaillement (barres énergétiques, un litre d'eau) et nécessaire de réparation VTT.
- Collation / Restauration au départ et à l'arrivée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Départ et arrivée de l'épreuve au gymnase de BONNELLES.
- PARKING à proximité du gymnase, suivre les panneaux complexe sportif
- Douche possible dans les vestiaires du gymnase.
- Personne ressource : SARRA ANCELIN (Tel. : 06-20-68-33-03)
- randovttbonnelles@gmail.com

REGLEMENT

- ..1.. La 2^{ème} édition de la CO VTT à BONNELLES est organisée par la caisse des écoles de Bonnelles
- ..2.. Le produit de la manifestation est consacré au financement des activités scolaires des enfants de l'école primaire de BONNELLES.
- ..3.. Le classement sera induit par la validation des balises trouvées et autres épreuves accessoires. Chaque participant sera récompensé.
- ..4.. L'organisateur est couvert par une assurance en responsabilité civile.
- ..5.. Chacun s'engage à respecter le règlement inhérent à cette manifestation.
- ..6.. Les participants reconnaissent avoir été avertis que le programme pourrait être annulé en cas de force majeure.
- ..7.. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. En cas d'absence de certificat médical les concurrents participent sous leur propre responsabilité ou sous la responsabilité de la personne ayant signé l'autorisation parentale pour les mineurs.
- ..8.. Par sa participation à la 2^{ème} édition de la randonnée d'orientation VTT de Bonnelles, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image et ce sur tout support.